

années. Si l'on considère que les chiffres de l'année dernière comprenaient 9,200 réfugiés tchécoslovaques, on voit que la baisse absolue enregistrée cette année est moins prononcée.

Comme les députés l'auront noté, il y a des variations très marquées, pour les pays d'Europe. On note une diminution de 8,000 en provenance d'Italie, 5,800 du Royaume-Uni et 2,500 en provenance de France

Par contre, l'immigration en provenance des États-Unis a augmenté de 1,500 pour atteindre 15,400 au cours de ces neuf mois...

**Une voix:** Des réfractaires. Vous les laissez entrer.

**L'hon. M. MacEachen:** ... et l'immigration venant des Antilles a atteint le chiffre de 10,500, au lieu de 7,500 pour toute l'année 1968.

Je voudrais assurer à tous les honorables députés que ce modeste déclin dans l'ensemble n'a pas été causé par une attitude restrictive du gouvernement. Les événements et la conjoncture au Canada, ainsi que diverses évolutions en Europe, ont beaucoup influé sur les récentes tendances de l'immigration au Canada.

La décision d'émigrer procède d'une multitude de facteurs, de poussée et d'attrait qui, pour la plupart, n'ont rien à voir avec la politique d'immigration. La baisse de vingt pour cent du nombre de demandes d'immigration reçues d'Europe est un indice que le désir des Européens d'émigrer au Canada se refroidit. Nous en avons reçu 324,000 au cours des neuf premiers mois de 1969, soit 85,000 de moins que pendant la même période l'année dernière. Si nous jetons un coup d'œil sur les pays d'où viennent ordinairement nos immigrants, nous voyons que les demandes en provenance d'Italie avaient baissé de 33 p. 100 en 1968 et que cette diminution se traduit par une baisse du nombre d'immigrants en provenance d'Italie cette année. En Grande-Bretagne, l'année dernière, le nombre de gens qui désiraient venir au Canada était de 24 p. 100 inférieur à celui de 1967; pour l'Allemagne, la diminution se chiffrait à 52.9 p. 100. Là encore, les demandes moins nombreuses présentées en 1968 se traduisent par un plus faible courant d'immigration en provenance de ces pays en 1969. D'autre part, en Asie et aux Antilles, le nombre de demandes acceptées a continué d'augmenter et il s'ensuit une augmentation du nombre de personnes en provenance de ces pays qui s'établissent au Canada. Cette augmentation, associée à la diminution des immigrants en provenance des pays européens, change de façon perceptible la composition de l'immigration au Canada. La nouvelle orientation est surtout marquée par une

[L'hon. M. MacEachen.]

augmentation dans la proportion des arrivées d'Asie et des Antilles qui ne représentaient, il y a quatre ans, que 10 p. 100 de l'immigration totale du Canada. Le nombre d'immigrants en provenance de ces pays est passé cette année, au cours du premier semestre, à 23 p. 100.

Comme le savent les députés, les critères d'immigration adoptés en 1967 tiennent compte de la profession et une cote—sous forme de points—est attribuée aux diverses professions, selon la demande au Canada au moment où la demande d'admission est étudiée. Lorsque cette demande diminue, le nombre de points alloués à une demande d'admission pour cette profession particulière diminue; c'est ce qui est arrivé en 1968 et en 1969 lorsque la demande de main-d'œuvre a baissé pour certaines professions.

Pour vous montrer l'intérêt que nous prenons à stimuler l'immigration au Canada, j'aimerais mentionner que plus tôt cette année, nous avons pris diverses mesures administratives qui, nous l'espérons, aideront à contrebalancer les facteurs externes qui tendent à décourager l'immigration au Canada.

Nous avons amélioré la publicité; nous avons envoyé des équipes dans diverses régions pour faire augmenter le nombre de demandes au moyen d'entrevues, de prêts de passage plus faciles à obtenir, et le reste.

Dans les documents déposés à la Chambre le 10 décembre, les députés ont sans doute noté que le taux de refus varie d'un pays à l'autre. Bien entendu, un certain nombre de facteurs complexes influent sur la décision d'accepter ou de rejeter une demande et il est impossible de donner des explications détaillées dans tous les cas.

Cependant, si nous prenons la France à titre d'exemple, le taux d'approbation a été bas et le taux de refus élevé. Cela s'explique en partie du fait que la plupart des demandes venaient de non-nationaux de France, dont beaucoup étaient des travailleurs de passage non spécialisés et peu instruits. Les chiffres préliminaires montrent, qu'abstraction faite de cette catégorie de gens, le nombre de demandes rejetées de nationaux français est à peu près le même que celles de nationaux du Royaume-Uni.

En conclusion, permettez-moi de préciser que le Canada a besoin d'immigrants et que nous poursuivrons nos efforts pour les encourager à venir s'établir dans notre pays. A cette fin, l'application des critères de sélection se fera encore sans distinction de race, de couleur, de classe, d'origine ou de croyance. Quant aux catégories d'immigrants parrainés qui ne sont pas soumises aux critères de sélection, la compassion restera encore un facteur important.